

# Association canadienne des réviseurs

## Rapport du groupe de travail sur le programme d'agrément en français

---

### 1. Membres du groupe de travail

Marie Auclair  
Catherine Baudin  
Jocelyne Bisailon  
Dominique Bohbot  
Anissa Bouyahi  
Sandra Gravel (coordonnatrice et liaison avec le CAN)  
Louis Majeau (mentor)  
Marie-Christine Payette

### 2. Mise en contexte

Le groupe de travail a vu le jour à la suite d'un sondage effectué auprès des membres francophones de l'Association canadienne des réviseurs (ACR) en décembre 2011. Le résultat de ce sondage exposait avec clarté le désir des membres : 92 % souhaitaient la création d'un programme d'agrément en français, 69 % préféreraient que ce programme mesure la compétence plutôt que l'excellence et 88 % ont précisé qu'ils y prendraient part.

Un Plan francophone recommandant la création d'un groupe de travail fut déposé au CAN par Sandra Gravel, directrice des affaires francophones. Ce plan prévoyait la mise sur pied d'un groupe de travail qui verrait à développer un plan pour le programme d'agrément en français de l'ACR.

Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises depuis le mois d'avril 2012 et a consulté les personnes suivantes pour leurs connaissances du *EAC Certification Program* :

- Zofia Laubitz
- Jonathan Paterson
- Sheila Mahoney, ex-directrice, Professional Standards
- Moira White, directrice, Professional Standards
- Janice Dyer et Anne Brennan, coprésidentes du Certification Steering Committee

L'ACR possède un programme d'agrément en anglais bien établi depuis 2006. L'arrivée de ce programme fut précédée par un long travail de la part d'un grand nombre de membres bénévoles de l'ACR. À ce titre, les membres du groupe tiennent à utiliser le maximum de matériel pouvant être traduit de l'anglais vers le français. Par exemple, les descriptions générales comprises et les politiques officielles.

Les *Principes directeurs en révision professionnelle*<sup>1</sup> distinguent et décrivent « les principaux champs de compétences de la révision et [précisent] les connaissances de base qui y sont liées ». Ce document, approuvé par les membres de l'ACR, a aussi été conçu dans l'intention de « jeter les bases d'un éventuel processus d'agrément » en français.

---

<sup>1</sup> *Principes directeurs en révision professionnelle*. Association canadienne des réviseurs. Toronto. 2006.

### 3. Mandat

Le mandat du groupe de travail sur l'agrément en français se lit comme suit :

- a. Élaborer un plan pour le programme d'agrément en langue française de l'Association canadienne des réviseurs basé sur les *Principes directeurs en révision professionnelle*.
- b. Présenter des recommandations au CAN.

### 4. Actions complétées

- a. **Révision des principes directeurs** : sur la recommandation de Sheila Mahoney, ex-directrice des Professional Standards, le groupe de travail a revu en profondeur les *Principes directeurs en révision professionnelle*. Le groupe a conclu que les *Principes* étaient encore très actuels et ne nécessitaient pas une refonte.

### 5. Recommandations

En conclusion aux échanges et discussions tenus, les membres du groupe de travail recommandent au CAN :

- a. **d'adopter** le plan proposé au point 6 du présent rapport;
- b. **d'adopter** le terme *révisure* pour la féminisation du titre professionnel de réviseur;
- c. **de créer** un comité sur l'Agrément de l'ACR qui relèvera du Certification Steering Committee et du directeur des Professional Standards;
- d. **de créer** un groupe de travail responsable de produire un document qui présenterait les principes de la révision comparative de documents traduits, puisque cette catégorie de révision reflète le travail de plusieurs membres francophones. Toutefois, des principes complémentaires aux *Principes directeurs en révision professionnelle* devront être préparés. Les principes en révision comparative ne toucheraient que les aspects liés à la révision comparative;
- e. **d'intégrer** un volet « révision comparative » (ou de réfléchir à son intégration) au programme de l'Agrément de l'ACR. Ici, une réflexion approfondie est nécessaire. Il faut aussi tenir compte des compétences en révision de forme et de fond pour tous les professionnels de la révision comparative.

### 6. Plan proposé

- a) Fondement

Le programme repose sur les *Principes directeurs en révision professionnelle*.

- b) Politique

La Politique du *EAC Certification Program* (Operational Policy\_7\_Certification\_2009) sert aussi de politique au programme de l'Agrément de l'ACR.

- c) Nom

Le groupe de travail recommande que le programme en français s'intitule : L'Agrément de l'ACR en français / EAC French Certification Program.

d) Admissibilité

Les règles d'admissibilité seraient les mêmes que celles du *EAC Certification Program*. À déterminer dans le cas de la révision comparative, advenant qu'un volet soit créé pour cette catégorie.

e) Maintien des titres

La même approche que celle du *EAC Certification Program* est souhaitée.

f) Préparation et validation du matériel

Le processus utilisé pour le *EAC Certification Program* serait appliqué à l'Agrément de l'ACR.

g) Mode d'évaluation

Des tests en salle seraient le mode d'évaluation privilégié, tests à livre ouvert, sur ordinateur avec accès à Internet et aux ressources en ligne.

h) Tests (par ordre de production)

1. Révision de forme
2. Révision de fond
3. Correction d'épreuves
4. Révision comparative

Le volet « Préparation de copie » ne ferait l'objet ni d'un test ni d'un titre. La possibilité d'intégrer cette catégorie aux autres examens du programme devrait faire l'objet d'une réflexion plus approfondie de la part du comité officiel.

i) Durée des tests

Tous les tests auraient une durée de trois heures.

j) Guides préparatoires

Des guides préparatoires en format PDF seront produits pour chaque catégorie de révision évaluée. Les parties générales de ces guides seront des traductions tirées des guides en anglais.

k) Sessions d'information

Des sessions seront organisées, en salle ou virtuellement, afin de présenter les grandes lignes des examens et de l'Agrément de l'ACR aux personnes intéressées.

l) Titre

Chaque examen réussi donne droit au titre de réviseur agréé ou de réviseure agréée limité à sa catégorie : professionnel agréé en révision de fond, professionnel agréé en révision de forme, professionnel agréé en révision comparative, professionnel agréé en correction d'épreuves.

Pour obtenir le titre de « Réviseur agréé », les trois examens évaluant toutes les catégories inscrites aux *Principes* directeurs en révision professionnelle devront être réussis.

m) Fréquence

En tenant compte du nombre de bénévoles francophones disponibles pour créer le matériel d'évaluation et pour faire passer les tests, un seul examen serait offert par année.

n) Correction

La correction sera effectuée par des experts selon la catégorie testée.

o) Coût

Le coût du matériel préparatoire et des examens sera équivalent à ce qui existe en anglais ou sera fixé ultérieurement par le comité officiel, en collaboration avec le bureau national et le Certification Steering Committee.

p) Communication

Un plan de communication serait produit par Michelle Ou, directrice des communications au bureau national en collaboration avec un des membres du comité officiel formé. Ce plan devra inclure la promotion interne et externe de l'Agrément de l'ACR, les sessions d'information, le lancement officiel et la mise en ligne de l'information.